J'ai le plaisir de vous informer de ce qu'à compter de l'année universitaire 2020-2021, le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle déploie une nouvelle application de gestion des conventions de stage : <u>PSTAGE</u>.

<u>PSTAGE</u> est une application ESUP certifiée AMUE, développée par et pour un réseau de plus de 80 universités et 11 universités numériques régionales.

PSTAGE comprend des fonctionnalités nouvelles permettant notamment la gestion à distance des stages :

L'étudiant n'a plus besoin de se présenter au bureau des stages pour l'impression de sa convention ou d'un avenant mais télécharge sa convention de stage ou l'avenant.

L'étudiant peut également transmettre la convention et /ou l'avenant signés par courrier postal, par mail (dématérialisation) ou la déposer directement au bureau des stages.

Obtenir une convention de stage :

 L'étudiant prend connaissance de la procédure pour l'obtention d'une convention de stage en France et à l'étranger puis renseigne le formulaire « aide à la saisie » afin de remplir les informations sur PSTAGE,

Pour cela il/elle:

- Contacte le secrétariat pédagogique de sa formation pour identifier son enseignant.e référent.e par email (accompagné de la copie de votre certificat de scolarité) : secretariat.iej@liste.parisnanterre.fr,
- Contacte l'organisme d'accueil pour compléter les informations concernant le stage, le.la tuteur.trice, et le.la représentant.e légal.e.
- Saisir la demande de convention de stage sur l'application PSTAGE
- Le bureau des stages vérifie la conformité des informations stage avec la règlementation des stages et les procédures en vigueur puis rend disponible la convention au téléchargement.
- L'étudiant Télécharge, imprime et signe sa convention, fait signer l'enseignant référent.e, le.la tuteur.trice du stage et le représentant légal de l'organisme d'accueil :
- Puis prendre rendez-vous au bureau des stages pour obtenir la signature finale du bureau des stages, 3 exemplaires de la convention (stage en France) ou les 4 exemplaires (stage à l'étranger).

NB : Le stage ne démarre qu'une fois les 5 signatures obtenues. Pas de stage sans convention de stage. Aucune convention de stage ne peut être établie à titre rétroactif. Vous devez donc prévoir les délais nécessaires à l'établissement et à la signature de celleci avant de commencer votre stage.

NB2 : Vous ne devez en aucun cas rentrer en contact avec votre enseignant référent. Merci. Pour une inscription valide à l'année universitaire en cours, vous pouvez prétendre à un stage à partir d'Octobre jusqu'à fin Août.

Pour tout renseignement, contacter le bureau des stages par courriel: <u>stages@liste.parisnanterre.fr</u> ou <u>ylahmer@parisnanterre.fr</u>

En savoir plus sur les stages et sur Pstage: https://reseaupro.uparis10.fr/index.php/page/rubrique/id/140

Lien vers la nouvelle application de gestion des conventions de stage <u>PSTAGE</u> : <u>https://convention-stage.parisnanterre.fr/</u>

Toutes les modalités pour obtenir une convention de stage sont également détaillées sur le site du <u>Bureau</u> d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP).